



Annette KIRSCH-WILLEMS
Lola ARTEGAO
Tom BELLION
Lucien MAX

Administration communale de Schengen
Collège des Bourgmestre et Échevins
75, Wäistrooss
L-5440 REMERSCHEN

Commune de Schengen, le 11 janvier 2024

Transmis par courriel et par voie postale

Objet : Question écrite Q#1 | 2024 | BZ posée par les conseillers de la fraction
« Besser Zesummen »

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Échevins,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Les conseillers de la fraction « Besser Zesummen » ont le plaisir de vous soumettre la question écrite

Q#1|2024|BZ
relative aux litiges en cours

tout en priant le Collège des Bourgmestre et Échevins de la porter à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal.

En espérant que la présente question trouve un accueil favorable, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus respectueuses.

Pour la fraction « Besser Zesummen »


Tom BELLION
Conseiller communal

Copie transmise par courriel pour information aux conseillers communaux



Annette KIRSCH-WILLEMS
Lola ARTEGAO
Tom BELLION
Lucien MAX

Commune de Schengen, le 11 janvier 2024

Q#1|2024|BZ
relative aux litiges en cours

Les conseillers de la fraction « Besser Zesummen » :

- se référant au droit d'initiative des conseillers communaux consacré à l'article 13 alinéa 3 de la loi communale ;
- considérant l'article « 3/120/613410 - Honoraires juridiques » du budget pour l'exercice 2024 adopté le 28 décembre 2023 avec 7 voix contre 4 » et renseignant un montant de 125.000,- Euros ;
- considérant l'article « 3/120/613500 – Frais d'actes et contentieux » du budget pour l'exercice 2024 adopté le 28 décembre 2023 avec 7 voix contre 4 » et renseignant un montant de 7.500,- Euros ;
- considérant tout autre article budgétaire concernant potentiellement des litiges en cours ou à venir ;
- sachant qu'il incombe au collège échevinal de gérer les affaires communales en bon père de famille

demandent au Collège échevinal d'informer les conseillers communaux lors de la prochaine séance du Conseil communal :

- de manière exhaustive, sur base d'un relevé détaillé, des litiges en cours avec des salariés/clients/fournisseurs/partenaires ou autres tiers ;
- de fournir des informations détaillées concernant l'estimation des risques financiers encourus par la commune de Schengen à ce titre et

prient le Collège échevinal de leur remettre, en amont de la prochaine séance du Conseil communal de Schengen, les documents précités pour permettre un débat constructif en connaissance de cause.